



**au niveau des Ministres de la Défense  
Déclaration**

**6 juin 2002**

**Bruxelles**

1. Nous, Ministres de la défense des pays membres du Conseil OTAN-Russie, avons tenu ce jour notre première réunion. Nous sommes déterminés à jouer le rôle qui doit être le nôtre dans le développement de la nouvelle relation entre les pays membres de l'OTAN et la Russie créée par la Déclaration intitulée "Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle", adoptée et signée par les chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet de Rome, le 28 mai 2002. Dans cette perspective, nous nous sommes donc réunis en tant que partenaires égaux pour discuter de domaines d'intérêt commun, renforcer notre aptitude à œuvrer ensemble et lutter ensemble contre les menaces et les risques pour la sécurité de tous.

2. Nous sommes fermement attachés à la mise en œuvre du programme de travail du COR pour 2002 approuvé à Reykjavik et lancé concrètement à Rome, et avons donné pour instruction à nos Ambassadeurs de faire progresser ces travaux. Plus spécifiquement, nous avons chargé le Conseil OTAN-Russie au niveau des Ambassadeurs :

- d'examiner les incidences opérationnelles découlant de l'évaluation conjointe, récemment agréée, de la menace terroriste pesant sur les soldats de maintien de la paix de la SFOR et de la KFOR, document qu'en notre qualité de Ministres de la défense, nous entérinons, et de donner un avis sur le meilleur moyen d'associer à ces travaux d'autres Partenaires et pays fournisseurs de troupes;
- par le biais d'un groupe de travail ad hoc tel qu'envisagé par les Ministres des affaires étrangères, de définir un calendrier approprié et de mener les travaux concernant l'élaboration d'une évaluation plus large de la menace terroriste pour la région euro-atlantique, en se concentrant dans un premier temps sur des menaces spécifiques, comme celles qui pèsent sur les forces de la Russie et de l'OTAN et sur les avions civils ou celles que peuvent représenter les avions civils pour des infrastructures aussi critiques que des centrales nucléaires par exemple, évaluation à partir de laquelle ils tireraient les conséquences nécessaires sur le plan opérationnel;
- d'envisager d'organiser à Moscou une conférence faisant suite à celle tenue à Rome en février sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme, et qui devrait être axée sur les possibilités concrètes de renforcer la coopération dans ce domaine;

- s'agissant de la gestion des crises, d'envisager des moyens de renforcer la coopération comme le prévoit la déclaration faite à Rome par les chefs d'Etat et de gouvernement, et notamment de poursuivre la mise en œuvre des dispositions appropriées détaillées dans le programme de travail 2002 du CCP et de son Groupe d'experts politico-militaire sur le maintien de la paix;
- en ce qui concerne la non-prolifération, de créer d'urgence un groupe de travail ad hoc qui établirait une évaluation conjointe des tendances globales en matière de prolifération d'agents nucléaires, biologiques et chimiques, et, dans un premier temps, d'entamer un échange de vues structuré faisant suite aux discussions en cours sur la prolifération des missiles, et d'échanger des données d'expérience en vue d'étudier les possibilités d'intensifier la coopération pratique dans le domaine de la protection contre les agents NBC;
- d'établir, en accordant à cette question toute l'importance qu'elle mérite, des plans et des calendriers concrets pour une consultation et une coopération dans le domaine de la défense contre les missiles de théâtre;
- de poursuivre, dans le domaine de la maîtrise des armements et des mesures de confiance et de sécurité, la mise en œuvre des sections pertinentes du programme de travail du CCP pour 2002 afin d'élaborer le plan de travail relatif aux consultations OTAN-Russie au niveau des experts;
- de procéder à un échange de vues sur l'expérience acquise en matière de réforme de la défense, y compris les discussions en cours dans le cadre des entretiens d'état-major OTAN-Russie sur ce sujet, en explorant la possibilité d'un dialogue et d'une assistance mutuelle concernant les techniques et processus de réforme de la défense, y compris d'éventuelles initiatives sur la formation du personnel et les aspects économiques, notamment la conversion, et d'explorer au niveau des experts des domaines de consultation susceptibles de déboucher sur des projets concrets et spécifiques;
- d'envisager la création d'un groupe de travail ad hoc sur la réforme de la défense;
- de prévoir un séminaire sur la réforme de la défense qui sera organisé au Collège de défense de l'OTAN à Rome;
- de coopérer dans les domaines de la logistique, du transport aérien et du ravitaillement en vol et, comme première étape, d'arrêter des plans d'action spécifiques, y compris des calendriers possibles pour faire avancer la coopération sur ces questions; ces plans devraient porter sur la proposition visant à organiser des essais de démonstration le plus rapidement possible;

- de superviser, dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer, la finalisation et la mise en œuvre d'un document cadre sur le sauvetage des équipages de sous-marins, et de superviser et continuer de promouvoir la coopération, la transparence et la confiance entre l'OTAN et la Russie dans le domaine de la recherche et du sauvetage en mer;
- d'établir des plans spécifiques et d'arrêter des calendriers pour la mise en œuvre du programme de travail du COR dans les domaines de la formation et des exercices et de l'initiative sur l'espace aérien en coopération, et de veiller à une mise en œuvre aussi rapide que possible;